

FINANCEMENT DE LA FORMATION

1 ère possibilité:

La Région Hauts de France prend en charge le coût de la formation si vous êtes:

- en poursuite de scolarité,
- inscrit à Pôle Emploi avant la date d'entrée en formation

2 ème possibilité:

Votre formation peut être prise en charge par votre:

- employeur
- organisme de formation

3 ème possibilité:

Financement personnel



Où se trouve l'IFAS ?

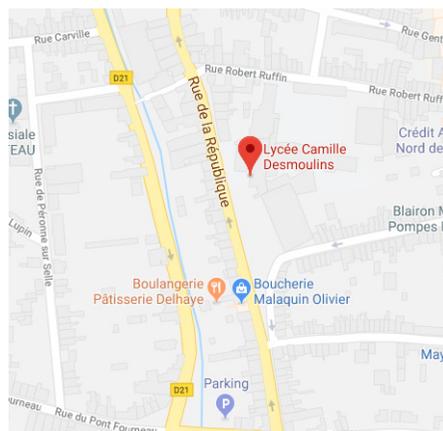
Lycée Camille Desmoulin

Bâtiment C

47 rue de la République, 59360 Le Cateau-Cambrésis

Tel: 06.02.09.25.38

Mail: ifas@ch-lecateau.fr



Toutes les informations sur cette formation
sont disponibles sur:
www.ch-lecateau.fr



28 boulevard Paturle
59360 Le Cateau-Cambrésis
Standard : 03 27 84 66 66

Département Communication - Septembre 2020



Centre Hospitalier du
Cateau-Cambrésis

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

DU CENTRE HOSPITALIER
DU CATEAU-CAMBRÉSIS

Formation financée
par la Région
Hauts de France



Région
Hauts-de-France





Sous la responsabilité de la directrice de l'institut, une équipe pluridisciplinaire (cadres formateurs, personnel administratif...) vous accompagnent tout au long de votre formation.

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

Métier dynamique demandant des compétences techniques et relationnelles au service de l'humain.

L'aide-soignant dispense des soins permettant de répondre aux besoins des personnes pour **compenser partiellement ou totalement au manque d'autonomie** de la personne (toilette, habillage, déplacements, ...).

Il participe en outre à l'entretien de l'environnement immédiat du patient et à la désinfection du matériel.

L'aide-soignant participe à la **surveillance de l'état des personnes** prises en charge (surveillance de la tension artérielle, de la température des patients, de la douleur etc...).

Il peut travailler dans un établissement de santé ou médico-social mais aussi au domicile de la personne soignée.

Il exerce son activité en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, en milieu hospitalier, extrahospitalier (centre de soins, ...) ou médico-social (EHPAD, MAS,...).

Cette profession demande de la rigueur, de la disponibilité, de la patience, de la tolérance, un sens de l'écoute, des capacités d'initiative et de travail en équipe.

Une profession en pleine évolution pour répondre à une demande croissante dans un contexte de vieillissement de la population.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est organisée sur la base de l'alternance entre les cours théoriques dispensés en institut et les stages réalisés dans les établissements de santé publics et privés, hospitaliers et extrahospitaliers.

La formation conduisant au diplôme comprend :

- 41 semaines d'enseignement de janvier à décembre
 - 17 semaines en Institut de formation
 - 24 semaines de stage

LA FORMATION CLINIQUE

Dans le cursus de formation, 6 stages (140 heures chacun soit 4 semaines) doivent être réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales.

Sur l'ensemble des stages, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

La recherche des lieux de stage et la répartition des élèves en stage sont effectuées par l'Institut.

Le stage optionnel, en fin de formation, est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique.

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique comporte 8 modules :

- Module 1 :** Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne,
- Module 2 :** L'état clinique d'une personne,
- Module 3 :** Les soins,
- Module 4 :** Ergonomie,
- Module 5 :** Relation – Communication,
- Module 6 :** Hygiène des locaux hospitaliers,
- Module 7 :** Transmission des informations,
- Module 8 :** Organisation du travail.



COMMENT INTÉGRER CETTE FORMATION ?

CONDITIONS D'ACCÈS :

- Pas de diplôme requis
- Etre âgé de 17 ans, au moins, à l'entrée en formation

Les candidats doivent déposer un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives par courrier.

L'ÉPREUVE DE SÉLECTION :

L'entrée en formation est soumise à l'**étude du dossier d'inscription** et à une **épreuve orale d'admission** (entretien avec un jury composé de deux personnes) visant à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.



L'épreuve orale d'admission pour la rentrée de janvier 2021 est supprimée. La sélection est effectuée par le seul examen du dossier.